

OU ACHETER LES MEILLEURS INSTRUMENTS AGRICOLES

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

LEGER BROUSSEAU, Editeur Proprietaire.

CHATELAIN... P. T. LE GARE...

REVUE GENERALE

(21 juin 1881)

France

Les journaux français s'occupent à comparer les discours de deux présidents...

Les rixes entre Français et Italiens se sont multipliées à Marseille...

Il faut songer que Marseille et sa banlieue occupent une population italienne de trente à quarante mille individus...

Or, un cri de tolle est parti du sein de la masse indigène contre ces Italiens...

On doit s'attendre à voir surgir à la Chambre italienne des interpellations sur ces faits regrettables.

Des troubles ont eu lieu à Toulouse et à Nantes à la suite des violences exercées contre la liberté des catholiques.

Dans la première de ces villes, la velléité exprimée par les radicaux du cru de déboulonner la statue de la bienheureuse Germaine Cousin...

A Nantes, la bénédiction donnée sur le seuil de la cathédrale, la procession de la Fête-Dieu ayant été interdite...

La religion, chez les Néo-Calédoniens, était certainement à l'état le plus rudimentaire...

Encore ne parlerons-nous ici que des navires destinés aux simples voyageurs. Quand aux transports bondés de déportés...

Quels qu'ils soient, les passagers de cette catégorie ne s'appartiennent pas à eux-mêmes...

A peine l'ancre est-elle tombée que l'appel nominal commence; c'est un officier du bord qui le fait...

De l'autre côté de la passerelle, l'infanterie de marine, les gendarmes, coloniaux, et le commissaire chargé de recevoir le convoi...

Si pressée qu'elle fut du reste de mettre pied à terre, après un si long voyage, elle ne voulait pas quitter le bord sans avoir d'abord remercié la gracieuse et bonne Mme de Lambesc...

Or, comme il n'en est pas sur les navires comme dans le royaume du ciel, où les derniers sont les premiers...

Si pressée qu'elle fut du reste de mettre pied à terre, après un si long voyage, elle ne voulait pas quitter le bord sans avoir d'abord remercié la gracieuse et bonne Mme de Lambesc...

Elle mérite bien, en effet, qu'on lui soit reconnaissant; je ne crois pas qu'on puisse rencontrer plus de mérite allié à plus de bienveillance: c'est une âme d'élite.

-Et si bonne, si douce, si généreuse, si simple en même temps que si grande dame, répondit l'ouvrière; depuis Brest, où j'ai eu le bonheur de faire sa connaissance, elle a été ma providence et mon soutien.

-C'est une vraie chrétienne, ma fille; rien ne rend aimable comme la vertu, et...

-Oh! maman, vois ces hommes qui veulent nous manger! s'écria

-Et bien! mon enfant, vous voici

ques troubles et des arrestations aussi peu impartiales que celles de Toulouse.

Personne n'ignore de quel côté se trouvent les perturbateurs. A Nantes comme à Toulouse, les républicains ont provoqué les catholiques; ils jouent là un jeu imprudent...

Afrique

Les nouvelles qui arrivent de l'Afrique sont navrantes. On parle, dans les différents organes de la province d'Oran, du massacre de trois ou quatre cents européens.

Des correspondances adressées au Moniteur de l'Algérie disent qu'un détachement de hussards, composé de 25 hommes, a été enlevé; on n'a plus de ces nouvelles.

Les insurgés répandent sur leur passage l'incendie et la dévastation.

Italie

Le nouveau ministère Deprétis semble résolu à tout prix à obtenir le silence sur les suites de l'affaire de Tunis. Il a pu amortir le bruit qui se faisait déjà au sujet d'une interpellation concernant la suppression des consulats tunisiens en Italie...

Pareillement, on avait annoncé, même par des affiches publiques, des révélations très graves du général Mezzaoco sur la situation de l'armée. Mais voici que les libraires chez lesquels devait se trouver la nouvelle brochure déclarent que la publication en est retardée.

Russie

Pendant l'insurrection polonaise de 1863, la Russie opposa le principe de non-intervention aux puissances qui intercédaient pour la Pologne. Et maintenant la même Russie va plaider la cause des sujets autrichiens contre leur gouvernement.

M. Katkoff, le conseiller le plus intime du czar Alexandre III, trace dans sa Gazette de Moscou le tableau suivant de la situation de la Russie.

Un lourd héritage est échu en partage au nouveau ministère (du gén. Ignatieff). Le travail révolutionnaire est dans son plein développement. La conspiration embrase toutes les classes de la société et agit selon un plan profondément combiné et exécuté minutieusement.

La religion, chez les Néo-Calédoniens, était certainement à l'état le plus rudimentaire, elle existait cependant; ils avaient le culte des aïeux, dont les crânes se conservaient dans les cases comme des génies protecteurs...

Encore ne parlerons-nous ici que des navires destinés aux simples voyageurs. Quand aux transports bondés de déportés, transportés ou simplement condamnés, les préliminaires sont bien plus longs assurément.

Quels qu'ils soient, les passagers de cette catégorie ne s'appartiennent pas à eux-mêmes, le commandant du navire en a la responsabilité, et doit en faire la remise aux autorités de l'île.

A peine l'ancre est-elle tombée que l'appel nominal commence; c'est un officier du bord qui le fait, en présence de tous les détenus réunis sur le pont, et gardés par l'équipage en armes.

De l'autre côté de la passerelle, l'infanterie de marine, les gendarmes, coloniaux, et le commissaire chargé de recevoir le convoi, attendent les condamnés, dont il est fait un contre-appel; alors, seulement, sur la signature du commissaire, déclarant qu'il les a reçus du commandant, ceux-ci descendent à terre pour y être, sous bonne-garde, conduits, soit à la prison de Nouméa, soit à l'île des Pins...

Si pressée qu'elle fut du reste de mettre pied à terre, après un si long voyage, elle ne voulait pas quitter le bord sans avoir d'abord remercié la gracieuse et bonne Mme de Lambesc de sa bienveillante protection, et puis, malgré toutes ses préoccupations, elle ne pouvait s'empêcher de considérer d'un oeil curieux cette presque déshéritée qui, parallèlement à l'île de Nou, enfermée ou plutôt abritée contre tous les vents, la rade immense, mais peu profonde, au fond de laquelle se développe largement la ville de Nouméa, capitale encore à l'état d'enfance de la nouvelle patrie dans laquelle les fantes et les égarements de son mari la forçaient à vivre, au moins pendant plusieurs années.

Or, comme il n'en est pas sur les navires comme dans le royaume du ciel, où les derniers sont les premiers Louise se trouvait naturellement obligée d'attendre son tour.

Si pressée qu'elle fut du reste de mettre pied à terre, après un si long voyage, elle ne voulait pas quitter le bord sans avoir d'abord remercié la gracieuse et bonne Mme de Lambesc de sa bienveillante protection, et puis, malgré toutes ses préoccupations, elle ne pouvait s'empêcher de considérer d'un oeil curieux cette presque déshéritée qui, parallèlement à l'île de Nou, enfermée ou plutôt abritée contre tous les vents, la rade immense, mais peu profonde, au fond de laquelle se développe largement la ville de Nouméa, capitale encore à l'état d'enfance de la nouvelle patrie dans laquelle les fantes et les égarements de son mari la forçaient à vivre, au moins pendant plusieurs années.

Elle mérite bien, en effet, qu'on lui soit reconnaissant; je ne crois pas qu'on puisse rencontrer plus de mérite allié à plus de bienveillance: c'est une âme d'élite.

-Et si bonne, si douce, si généreuse, si simple en même temps que si grande dame, répondit l'ouvrière; depuis Brest, où j'ai eu le bonheur de faire sa connaissance, elle a été ma providence et mon soutien.

-C'est une vraie chrétienne, ma fille; rien ne rend aimable comme la vertu, et...

-Oh! maman, vois ces hommes qui veulent nous manger! s'écria

étrange: ce ne seraient plus seulement des clercs ecclésiastiques, ce seraient des prêtres appelés chaque année, en temps de paix, aux exercices de la réserve et de l'armée territoriale; appelés, en temps de guerre, à porter les armes contre l'ennemi.

Dans le premier cas, le ministère pastoral serait interrompu une partie de l'année, les églises seraient fermées, les offices, les prédications, l'administration des sacrements seraient suspendus. La seconde hypothèse mettrait les prêtres en état d'infraction directe à une des lois les plus essentielles de l'Eglise.

On nous dit: Prenez bien garde, parce que vous êtes à la veille d'une révolution, mais nous y sommes déjà en plein, et quoi qu'elle n'ait pas encore éclaté formellement, néanmoins elle existe et se développe à vue d'œil.

Deux mois encore d'un semblable état de choses, et le naufrage de notre navire deviendra imminent.

On mande de Calcutta au Times: D'après un bruit répandu dans l'Inde et provenant de l'Asie centrale, les Russes masseraient un grand nombre de troupes sur la frontière du Kashgar. On croit à l'imminence d'un conflit entre les Russes et les troupes chinoises.

Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser aux sénateurs la lettre suivante, au sujet du projet de loi tendant à obliger les ecclésiastiques au service militaire:

Paris, le 8 juin 1881.

Messieurs les sénateurs, Au mois de janvier dernier, apprenant que la Chambre des députés était saisie de divers projets ayant pour but d'assujettir les ecclésiastiques au service militaire, j'ai cru de mon devoir d'adresser à MM. les députés une lettre dans laquelle je leur signalais l'opposition à une telle mesure aux lois de l'Eglise, et le mal qu'elle ferait en arrêtant le recrutement du clergé, qui ne s'opère déjà qu'avec beaucoup de difficultés.

L'adhésion donnée par mes collègues aux considérations exposées dans cette lettre montrent assez que l'opinion de l'épiscopat est unanime sur ce point. Cependant la Chambre, sans tenir compte de nos réclamations, a voté le projet dont nous redoutions les suites funestes.

Au moment où le Sénat va être appelé à examiner cette importante question, je me permets de vous communiquer ma lettre aux députés, espérant que les raisons qu'elle contient seront plus justement appréciées par les membres de la haute assemblée.

Ces raisons n'ont rien perdu de leur force après le vote des députés, car elles sont fondées sur la nature même des choses, par l'expérience de tous les temps, consacrées par l'assentiment des hommes qui connaissent les nécessités du ministère sacerdotal, l'esprit de l'Eglise et sa législation.

Si le vote de la Chambre des députés recevait la confirmation du Sénat, on verrait l'éducation des jeunes clercs interrompue par une année de milice, les vocations ecclésiastiques compromises par le séjour des camps, le nombre des prêtres réduit successivement jusqu'à la complète extinction du sacerdoce.

Messieurs les sénateurs, vous comprendrez dans cette circonstance l'émo-

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

La première partie, sous une fausse apparence de modération, n'est pas plus admissible. On déclare ne pas vouloir imposer aux séminaristes une loi d'exception, mais les ranger dans la classe de ceux qui, par des études spéciales, se préparent aux carrières libérales et notamment à celle de l'enseignement.

Cette assimilation est trompeuse. Les aspirants à l'enseignement n'ont besoin que de temps pour les études, étant destinés à passer leur vie dans la condition commune à tous les hommes.

Une année de service militaire, regrettable à mon avis, ne porte pas un trop grave préjudice à leur travail et à leur formation professionnelle. Il en va bien autrement de l'aspirant aux saints ordres. L'acquisition des connaissances propres à son état n'est qu'une partie de son noviciat.

Les devoirs austères de la sacerdoce imposent, pour être bien compris et fidèlement pratiqués toute la vie, exigent ce que l'Eglise appelle, dans le langage des saints livres, la formation d'un homme nouveau.

La séparation d'avec le monde, une initiation prolongée aux habitudes du recueillement et de la prière sont les conditions nécessaires de cette préparation; et ces conditions ne peuvent se rencontrer à la caserne. Il n'y a que des hommes n'ayant pas la plus légère notion du sacerdoce chrétien qui puissent penser le contraire.

Voilà ce qu'on a méconnu dans ce que j'appellais tout à l'heure la partie modérée du projet de loi. C'est pourquoi j'ai juré le Sénat de ne rien accepter d'une loi où tout serait également dangereux, tant les articles qui blessent ouvertement la conscience publique en obligeant le prêtre à verser le sang, que ceux qui atteignent indirectement mais sûrement l'existence de l'Eglise, en lui ôtant les moyens de former des prêtres dignes du saint ministère qu'ils doivent remplir.

Messieurs les sénateurs, vous comprendrez dans cette circonstance l'émo-

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

La première partie, sous une fausse apparence de modération, n'est pas plus admissible. On déclare ne pas vouloir imposer aux séminaristes une loi d'exception, mais les ranger dans la classe de ceux qui, par des études spéciales, se préparent aux carrières libérales et notamment à celle de l'enseignement.

Cette assimilation est trompeuse. Les aspirants à l'enseignement n'ont besoin que de temps pour les études, étant destinés à passer leur vie dans la condition commune à tous les hommes.

Une année de service militaire, regrettable à mon avis, ne porte pas un trop grave préjudice à leur travail et à leur formation professionnelle. Il en va bien autrement de l'aspirant aux saints ordres. L'acquisition des connaissances propres à son état n'est qu'une partie de son noviciat.

Les devoirs austères de la sacerdoce imposent, pour être bien compris et fidèlement pratiqués toute la vie, exigent ce que l'Eglise appelle, dans le langage des saints livres, la formation d'un homme nouveau.

La séparation d'avec le monde, une initiation prolongée aux habitudes du recueillement et de la prière sont les conditions nécessaires de cette préparation; et ces conditions ne peuvent se rencontrer à la caserne. Il n'y a que des hommes n'ayant pas la plus légère notion du sacerdoce chrétien qui puissent penser le contraire.

Voilà ce qu'on a méconnu dans ce que j'appellais tout à l'heure la partie modérée du projet de loi. C'est pourquoi j'ai juré le Sénat de ne rien accepter d'une loi où tout serait également dangereux, tant les articles qui blessent ouvertement la conscience publique en obligeant le prêtre à verser le sang, que ceux qui atteignent indirectement mais sûrement l'existence de l'Eglise, en lui ôtant les moyens de former des prêtres dignes du saint ministère qu'ils doivent remplir.

Messieurs les sénateurs, vous comprendrez dans cette circonstance l'émo-

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

La première partie, sous une fausse apparence de modération, n'est pas plus admissible. On déclare ne pas vouloir imposer aux séminaristes une loi d'exception, mais les ranger dans la classe de ceux qui, par des études spéciales, se préparent aux carrières libérales et notamment à celle de l'enseignement.

Cette assimilation est trompeuse. Les aspirants à l'enseignement n'ont besoin que de temps pour les études, étant destinés à passer leur vie dans la condition commune à tous les hommes.

Une année de service militaire, regrettable à mon avis, ne porte pas un trop grave préjudice à leur travail et à leur formation professionnelle. Il en va bien autrement de l'aspirant aux saints ordres. L'acquisition des connaissances propres à son état n'est qu'une partie de son noviciat.

Les devoirs austères de la sacerdoce imposent, pour être bien compris et fidèlement pratiqués toute la vie, exigent ce que l'Eglise appelle, dans le langage des saints livres, la formation d'un homme nouveau.

La séparation d'avec le monde, une initiation prolongée aux habitudes du recueillement et de la prière sont les conditions nécessaires de cette préparation; et ces conditions ne peuvent se rencontrer à la caserne. Il n'y a que des hommes n'ayant pas la plus légère notion du sacerdoce chrétien qui puissent penser le contraire.

Voilà ce qu'on a méconnu dans ce que j'appellais tout à l'heure la partie modérée du projet de loi. C'est pourquoi j'ai juré le Sénat de ne rien accepter d'une loi où tout serait également dangereux, tant les articles qui blessent ouvertement la conscience publique en obligeant le prêtre à verser le sang, que ceux qui atteignent indirectement mais sûrement l'existence de l'Eglise, en lui ôtant les moyens de former des prêtres dignes du saint ministère qu'ils doivent remplir.

Messieurs les sénateurs, vous comprendrez dans cette circonstance l'émo-

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

La première partie, sous une fausse apparence de modération, n'est pas plus admissible. On déclare ne pas vouloir imposer aux séminaristes une loi d'exception, mais les ranger dans la classe de ceux qui, par des études spéciales, se préparent aux carrières libérales et notamment à celle de l'enseignement.

Cette assimilation est trompeuse. Les aspirants à l'enseignement n'ont besoin que de temps pour les études, étant destinés à passer leur vie dans la condition commune à tous les hommes.

Une année de service militaire, regrettable à mon avis, ne porte pas un trop grave préjudice à leur travail et à leur formation professionnelle. Il en va bien autrement de l'aspirant aux saints ordres. L'acquisition des connaissances propres à son état n'est qu'une partie de son noviciat.

Les devoirs austères de la sacerdoce imposent, pour être bien compris et fidèlement pratiqués toute la vie, exigent ce que l'Eglise appelle, dans le langage des saints livres, la formation d'un homme nouveau.

La séparation d'avec le monde, une initiation prolongée aux habitudes du recueillement et de la prière sont les conditions nécessaires de cette préparation; et ces conditions ne peuvent se rencontrer à la caserne. Il n'y a que des hommes n'ayant pas la plus légère notion du sacerdoce chrétien qui puissent penser le contraire.

Voilà ce qu'on a méconnu dans ce que j'appellais tout à l'heure la partie modérée du projet de loi. C'est pourquoi j'ai juré le Sénat de ne rien accepter d'une loi où tout serait également dangereux, tant les articles qui blessent ouvertement la conscience publique en obligeant le prêtre à verser le sang, que ceux qui atteignent indirectement mais sûrement l'existence de l'Eglise, en lui ôtant les moyens de former des prêtres dignes du saint ministère qu'ils doivent remplir.

Messieurs les sénateurs, vous comprendrez dans cette circonstance l'émo-

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

La première partie, sous une fausse apparence de modération, n'est pas plus admissible. On déclare ne pas vouloir imposer aux séminaristes une loi d'exception, mais les ranger dans la classe de ceux qui, par des études spéciales, se préparent aux carrières libérales et notamment à celle de l'enseignement.

Cette assimilation est trompeuse. Les aspirants à l'enseignement n'ont besoin que de temps pour les études, étant destinés à passer leur vie dans la condition commune à tous les hommes.

Une année de service militaire, regrettable à mon avis, ne porte pas un trop grave préjudice à leur travail et à leur formation professionnelle. Il en va bien autrement de l'aspirant aux saints ordres. L'acquisition des connaissances propres à son état n'est qu'une partie de son noviciat.

Les devoirs austères de la sacerdoce imposent, pour être bien compris et fidèlement pratiqués toute la vie, exigent ce que l'Eglise appelle, dans le langage des saints livres, la formation d'un homme nouveau.

La séparation d'avec le monde, une initiation prolongée aux habitudes du recueillement et de la prière sont les conditions nécessaires de cette préparation; et ces conditions ne peuvent se rencontrer à la caserne. Il n'y a que des hommes n'ayant pas la plus légère notion du sacerdoce chrétien qui puissent penser le contraire.

Voilà ce qu'on a méconnu dans ce que j'appellais tout à l'heure la partie modérée du projet de loi. C'est pourquoi j'ai juré le Sénat de ne rien accepter d'une loi où tout serait également dangereux, tant les articles qui blessent ouvertement la conscience publique en obligeant le prêtre à verser le sang, que ceux qui atteignent indirectement mais sûrement l'existence de l'Eglise, en lui ôtant les moyens de former des prêtres dignes du saint ministère qu'ils doivent remplir.

Messieurs les sénateurs, vous comprendrez dans cette circonstance l'émo-

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

La première partie, sous une fausse apparence de modération, n'est pas plus admissible. On déclare ne pas vouloir imposer aux séminaristes une loi d'exception, mais les ranger dans la classe de ceux qui, par des études spéciales, se préparent aux carrières libérales et notamment à celle de l'enseignement.

Cette assimilation est trompeuse. Les aspirants à l'enseignement n'ont besoin que de temps pour les études, étant destinés à passer leur vie dans la condition commune à tous les hommes.

Une année de service militaire, regrettable à mon avis, ne porte pas un trop grave préjudice à leur travail et à leur formation professionnelle. Il en va bien autrement de l'aspirant aux saints ordres. L'acquisition des connaissances propres à son état n'est qu'une partie de son noviciat.

Les devoirs austères de la sacerdoce imposent, pour être bien compris et fidèlement pratiqués toute la vie, exigent ce que l'Eglise appelle, dans le langage des saints livres, la formation d'un homme nouveau.

La séparation d'avec le monde, une initiation prolongée aux habitudes du recueillement et de la prière sont les conditions nécessaires de cette préparation; et ces conditions ne peuvent se rencontrer à la caserne. Il n'y a que des hommes n'ayant pas la plus légère notion du sacerdoce chrétien qui puissent penser le contraire.

Voilà ce qu'on a méconnu dans ce que j'appellais tout à l'heure la partie modérée du projet de loi. C'est pourquoi j'ai juré le Sénat de ne rien accepter d'une loi où tout serait également dangereux, tant les articles qui blessent ouvertement la conscience publique en obligeant le prêtre à verser le sang, que ceux qui atteignent indirectement mais sûrement l'existence de l'Eglise, en lui ôtant les moyens de former des prêtres dignes du saint ministère qu'ils doivent remplir.

Messieurs les sénateurs, vous comprendrez dans cette circonstance l'émo-

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

La première partie, sous une fausse apparence de modération, n'est pas plus admissible. On déclare ne pas vouloir imposer aux séminaristes une loi d'exception, mais les ranger dans la classe de ceux qui, par des études spéciales, se préparent aux carrières libérales et notamment à celle de l'enseignement.

Cette assimilation est trompeuse. Les aspirants à l'enseignement n'ont besoin que de temps pour les études, étant destinés à passer leur vie dans la condition commune à tous les hommes.

Une année de service militaire, regrettable à mon avis, ne porte pas un trop grave préjudice à leur travail et à leur formation professionnelle. Il en va bien autrement de l'aspirant aux saints ordres. L'acquisition des connaissances propres à son état n'est qu'une partie de son noviciat.

Les devoirs austères de la sacerdoce imposent, pour être bien compris et fidèlement pratiqués toute la vie, exigent ce que l'Eglise appelle, dans le langage des saints livres, la formation d'un homme nouveau.

La séparation d'avec le monde, une initiation prolongée aux habitudes du recueillement et de la prière sont les conditions nécessaires de cette préparation; et ces conditions ne peuvent se rencontrer à la caserne. Il n'y a que des hommes n'ayant pas la plus légère notion du sacerdoce chrétien qui puissent penser le contraire.

Voilà ce qu'on a méconnu dans ce que j'appellais tout à l'heure la partie modérée du projet de loi. C'est pourquoi j'ai juré le Sénat de ne rien accepter d'une loi où tout serait également dangereux, tant les articles qui blessent ouvertement la conscience publique en obligeant le prêtre à verser le sang, que ceux qui atteignent indirectement mais sûrement l'existence de l'Eglise, en lui ôtant les moyens de former des prêtres dignes du saint ministère qu'ils doivent remplir.

Messieurs les sénateurs, vous comprendrez dans cette circonstance l'émo-

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

La première partie, sous une fausse apparence de modération, n'est pas plus admissible. On déclare ne pas vouloir imposer aux séminaristes une loi d'exception, mais les ranger dans la classe de ceux qui, par des études spéciales, se préparent aux carrières libérales et notamment à celle de l'enseignement.

Cette assimilation est trompeuse. Les aspirants à l'enseignement n'ont besoin que de temps pour les études, étant destinés à passer leur vie dans la condition commune à tous les hommes.

Une année de service militaire, regrettable à mon avis, ne porte pas un trop grave préjudice à leur travail et à leur formation professionnelle. Il en va bien autrement de l'aspirant aux saints ordres. L'acquisition des connaissances propres à son état n'est qu'une partie de son noviciat.

Les devoirs austères de la sacerdoce imposent, pour être bien compris et fidèlement pratiqués toute la vie, exigent ce que l'Eglise appelle, dans le langage des saints livres, la formation d'un homme nouveau.

La séparation d'avec le monde, une initiation prolongée aux habitudes du recueillement et de la prière sont les conditions nécessaires de cette préparation; et ces conditions ne peuvent se rencontrer à la caserne. Il n'y a que des hommes n'ayant pas la plus légère notion du sacerdoce chrétien qui puissent penser le contraire.

Voilà ce qu'on a méconnu dans ce que j'appellais tout à l'heure la partie modérée du projet de loi. C'est pourquoi j'ai juré le Sénat de ne rien accepter d'une loi où tout serait également dangereux, tant les articles qui blessent ouvertement la conscience publique en obligeant le prêtre à verser le sang, que ceux qui atteignent indirectement mais sûrement l'existence de l'Eglise, en lui ôtant les moyens de former des prêtres dignes du saint ministère qu'ils doivent remplir.

Messieurs les sénateurs, vous comprendrez dans cette circonstance l'émo-

tion et les inquiétudes des évêques. Depuis deux ans, sur tous les points de la France, bien des mesures affligeantes pour les catholiques ont été prises par les diverses autorités, ou avec leur approbation, ou sous leur tolérance.

Toutefois, messieurs les sénateurs, il ne suffirait pas à votre sagesse et à votre équité d'écarter ce que je pourrais appeler la partie violente du projet de loi, celle à laquelle le gouvernement a essayé de s'opposer.

La première partie, sous une fausse apparence de modération, n'est pas plus admissible. On déclare ne pas vouloir imposer aux séminaristes une loi d'exception, mais les ranger dans la classe de ceux qui, par des études spéciales, se préparent aux carrières libérales et notamment à celle de l'enseignement.

Cette assimilation est trompeuse. Les aspirants à l'enseignement n'ont besoin que de temps pour les études, étant destinés à passer leur vie dans la condition commune à tous les hommes.

Une année de service militaire, regrettable à mon avis, ne porte pas un trop grave préjudice à leur travail et à leur formation professionnelle. Il en va bien autrement de l'aspirant aux saints ordres. L'acquisition des connaissances propres à son état n'est qu

se trainer, mais les forces trompèrent son courage. Il se mit alors à appeler à son secours ; la forêt seule répondait. Enfin, sentant son cœur défaillir il jeta un dernier cri de détresse, ses bras enlacent convulsivement un arbre près duquel il se trouvait. "C'est donc ici, se dit-il, que je vais mourir !" Et il s'affaissa sur la neige. J'ai dit comment, sur l'épouvante soudaine et inexplicable de son enfant, on était allé à sa rencontre, et comment on avait entendu son dernier cri de détresse. Inutile de faire remarquer la coincidence merveilleuse entre la prière de cet homme et le pressentiment du cher petit. Cet ouvrier, avec tous les siens, n'hésite point à dire bien haut que Marie l'a sauvé. Aussi sa première sortie fut pour aller la remercier à l'église et se réconcilier avec Dieu.

SOMMAIRE

Revue générale. Lettre du cardinal Guibert. Touchante histoire. FÉLIXTON.—Les compagnons du désespoir.—(4 suite.) Sir Hector Langevin à St-Jean N-B. "La Vérité". Sir John A. Macdonald. La contestation de l'élection de M. Abbott. Un acte de dévouement. Secours aux incendiés. Ne vous endettez pas. Europe. Amérique. Petites nouvelles. Faits divers.

ANNONCES NOUVELLES

Grand pèlerinage à la Bonne Ste-Anne. Fête nationale des Canadiens français.—H. J. B. Chouinard. Cour de Circuit.—Pisot, Burroughs & Campbell. Grand pèlerinage.—P. F. Jobin. Avis aux entrepreneurs.—F. H. Ennis. Ecumeiro.—P. T. Lagard. Commis demandés.—N. Garneau.

CANADA

QUÉBEC, 14 JUILLET 1881

Sir H. Langevin à St-Jean, N-B.

Le passage de Sir H. Langevin à travers les provinces maritimes a rencontré partout les marques de la plus grande sympathie à l'égard de la race canadienne-française et de son illustre chef politique.

Les journaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse contiennent de longs comptes rendus des fêtes dont la visite de l'honorable ministre des travaux publics a été l'occasion.

Le *Sun* du 8, relatant les faits en rapport avec l'arrivée triomphale de Sir Hector dans la ville principale du Nouveau-Brunswick, s'écrit : "Sir Hector Langevin a dû voir qu'ici à St-Jean, nous ne connaissons pas d'Anglais ni de Français, ni de catholiques, ni de protestants ; mais que nous le reconnaissons comme un loyal, un vrai Canadien ; comme un des auteurs de la Confédération canadienne ; comme un homme d'Etat qui a mérité partout les éloges des Canadiens ; comme un digne représentant du gouvernement du Canada ; et c'est à ces divers titres que nous sommes allés le saluer et que nous le fêtons. Sir Hector a dû remarquer avec plaisir que les citoyens de toutes les classes et de tous les partis politiques ont été unanimes à l'acclamer. C'est une bonne note en faveur de notre vie politique au Nouveau-Brunswick ; ici on ne pousse pas l'esprit de parti à un point extrême. Il n'est pas difficile quand la nécessité demande la coopération de tous, de mettre de côté le parti pour unir nos efforts communs vers le même objet. Dans la circonstance actuelle, il nous a été facile de nous réunir pour montrer à Sir Hector combien nous le respectons ; la démonstration a été spontanée. La réputation de l'honorable Ministre comme habile administrateur l'avait précédé ; et nos concitoyens, acceptant le verdict de l'opinion publique, n'ont pas hésité à lui accorder l'honneur du à sa réputation."

Le *Daily News*, de Saint-Jean, parle à son tour de Sir Hector dans des termes non moins flatteurs : "Il nous arrive avec une grande réputation comme administrateur des affaires d'un département. "De l'aven même de ses ennemis politiques, il est doué de beaucoup d'activité et d'énergie, et d'une grande aptitude pour la patiente surveillance des détails, mérite si nécessaire, chez un homme occupant sa position. Il est aussi très habile comme homme parlementaire et un "déba-

ter" puissant dans les deux langues. Il est le chef des Canadiens français de la province de Québec à la Chambre des Communes. Comme ministre des travaux publics de la Puissance, il a fait preuve de la plus loisible ardeur pour se renseigner sur toutes les matières du ressort de son département."

A son arrivée à St-Jean, Sir Hector fut reçu par les principaux citoyens au nombre desquels se trouvait Sir Tilley, le maire Jones, les sénateurs Glazier, Boyd et Dever, et les juges Palmer et Skinner, M. Domville, M. P., les honorables MM. Marshall et Jones, etc. Tous prirent immédiatement passage à bord du "New City" pour faire l'inspection du havre. Le bateau toucha à l'île Partridge afin de permettre aux illustres visiteurs d'examiner l'île avec son phare, son sifflet d'alarme, ses signaux, ses bâtiments pour la quarantaine. Après avoir fait le tour de l'île, promenade des plus agréables, on revint par une direction opposée afin de voir les rochers et les écueils qui rendent le havre de St-Jean un peu difficile à aborder.

Dans l'après-midi, Sir Hector et Sir Leonard, accompagnés du Maire, du Recorder et de plusieurs autres visitèrent le bureau de poste, les nouvelles bâtisses de douane, les quais du gouvernement, les terrains de l'hôpital de marine.

A une heure et demie notre distingué compatriote et son fils se rendirent à la salle de l'hôtel Royal, pour assister à un lunch donné par le maire Jones. Les invités étaient nombreux. Le sénateur Boyd proposa la santé à Sir Hector en des termes excessivement heureux. La réponse de l'honorable ministre fut aussi très appropriée. Et quand il eut cessé de parler, toute l'assistance acclama à trois reprises Sir Hector et lady Langevin. On but ensuite à la santé du maire Jones, qui a montré dans toute cette démonstration un tact parfait, et a fait preuve de la plus grande courtoisie à l'égard de Sir Hector.

Après le lunch, Sir Hector et plusieurs citoyens se rendirent au couvent tenu par les Sœurs de la charité, rue Cliff. Là, il fut reçu par S. G. Mgr Sweeney et par d'autres personnes qui étaient venues assister à la distribution des prix de cette institution catholique. En présentant une des médailles gagnée par une élève, l'honorable ministre des travaux publics fit un magnifique éloge de l'éducation donnée à St-Jean, malgré toutes les difficultés passées.

Dans la soirée, Sir Hector assistait à un dîner offert par le sénateur Boyd, dont il avait été l'hôte durant son séjour à St-Jean. Après le dîner, il y eut réception dans les salons du sénateur, et vers 9.30 h. quand le corps de musique du 62e bataillon eût s'éternisé Sir Hector, celui-ci, se rendant aux désirs de la foule rassemblée sur le carré, leur adressa la parole, les remerciant de leur cordiale réception. "Je serai heureux, a-t-il ajouté en terminant, de dire à mes compatriotes la cordiale réception que vous m'avez faite ; elle servira à cimenter davantage les liens d'amitié qui unissent les provinces maritimes avec celles de Québec et d'Ontario.

Sir Leonard Tilley et le major Domville, M. P., adressèrent aussi la parole à l'assemblée, qui se dispersa ensuite au milieu du plus profond enthousiasme, après que le corps de musique du 62e eût joué le "Dieu sauve la Reine."

"La vérité"

Nous saluons avec plaisir l'apparition de ce journal, dont M. Tardivel est le propriétaire et le rédacteur en chef. Si on en juge par le numéro-programme, *La Vérité* sera un des journaux hebdomadaires les mieux faits de la province. La rédaction se propose de dire la vérité toujours, et de frapper l'erreur partout où elle se rencontrera. Connaissant le caractère d'indépendance du rédacteur en chef et la connaissance profonde que possède notre ami des principes qui doivent servir de guide à l'homme public et à l'homme privé, nul doute que son journal, quoique ne paraissant qu'une fois la semaine, sera d'une grande utilité à nos compatriotes, à quelque classe qu'ils appartiennent. Nous partageons l'opinion de notre confrère quand il dit : "C'est une

erreur de croire que les journaux s'entre-tiennent ; un journal se nuit à lui-même, voilà tout. Un nouveau journal crée de nouveaux lecteurs, il n'en enlève pas aux journaux qui existent déjà." En tous cas, le journal de notre ami ne sera pas de trop, et nous lui souhaitons prospérité et longue vie.

La *Vérité* a huit pages et paraîtra tous les jeudis. Prix d'abonnement \$1.50. Bureau rue Ste-Famille, 16 Québec.

Sir John A. Macdonald

Le premier ministre du Parlement d'Ottawa ne reviendra pas d'Angleterre aussi vite qu'on le croyait. Il demeure à Norwood, près de Londres ; il est sous les soins du Dr Clarke qui est encore convaincu qu'il pourra obtenir une guérison radicale de la maladie dont souffre Sir John, pourvu que celui-ci s'abstienne de tout travail pendant plusieurs semaines.

La contestation de l'élection de M. Abbott

Jugement a été rendu hier dans la cause de l'élection contestée de l'honorable M. Abbott, élu il y a un an par une majorité de 60 voix. L'élection est annulée, et tous les frais moins la moitié de ceux de l'enquête sont à la charge de M. Abbott. Les pétitionnaires doivent en appeler à la Cour Suprême dans l'espérance de faire disqualifier l'honorable M. Abbott.

Un acte de dévouement

Les conservateurs du comté de l'Assomption se sont assemblés mardi à Masconche, sous la présidence de l'honorable M. Archambault, C. L. Il y avait environ mille personnes présentes. M. Hurteau, député actuel, avec une générosité qui l'honore déclara qu'il serait heureux de conserver son mandat en refusant la position qui lui était offerte, si ses amis trouvaient la chose opportune. On sait qu'il y avait trois candidatures conservatrices, dans le cas où M. Hurteau aurait remis son mandat : c'étaient MM. Bourgoïn, Leblanc et Jeannotte. M. Bourgoïn se désista immédiatement en faveur de M. Leblanc. Il restait donc encore un candidat de trop sur les rangs.

MM. Leblanc et Jeannotte paraissant tenir à leur candidature, on fit signer une requête priant M. Hurteau de ne pas offrir sa résignation. Ce dernier se rendit à cette demande et déclara qu'il resterait député de l'Assomption.

L'honorable M. Mousseau fit un long éloge du désintéressement de M. Hurteau qui, disons-le avec plaisir, a fait un sacrifice considérable, en refusant ainsi, pour ne pas faire tort au parti conservateur, la charge de préfet du pénitencier de St-Vincent de Paul, position très lucrative.

Secours aux incendiés

Les Canadiens français de Boston donnent l'exemple de la plus grande générosité à l'égard de nos malheureux incendiés. Ce matin Son Honneur le Maire recevait une lettre contenant un mandat-poste de \$81.00. Ci suit cette lettre :

Boston Mass. 8 juillet 1881 A Son Honneur le Maire de Québec. Honoré monsieur, Ci-joint un mandat sur la poste de Québec, pour \$81.00. Cette somme est pour venir en aide aux incendiés de Québec et est donnée par la Société St-Jean-Baptiste de Boston, qui est composée d'une poignée de Canadiens français qui ont eu la généreuse idée de donner un pique-nique la recette étant destinée aux incendiés de Québec. Nous regrettons que la somme ne soit pas plus grande. Mais elle prouve que quoique nous soyons à l'étranger, nous prenons part aux afflictions de nos compatriotes. J'ai l'honneur d'être, Votre très humble serviteur, Louis DaSilva. Sec. de la Société St-Jean-Baptiste de Boston, Mass. Déposé par S. Vanier trésorier. P. S. Veuillez accuser réception de cette lettre. Soit par votre secrétaire ou par la voie des journaux canadiens Ci-joint mon adresse.

Ne vous endettez pas

Un écrivain américain d'une grande expérience, le distingué rédacteur du *Massachusetts Ploughman*, donne ce sage conseil dont, nous Canadiens, nous pouvons prendre notre part et en tirer profit : "La moitié de l'inquiétude, de l'ennui et du trouble que l'homme endure dans ce monde, provient de ce qu'il se met dans les dettes. On dirait que certaines personnes sont nées pour acheter et s'engager outre

mesure aussi longtemps qu'elles ne sont pas tenues de payer comptant. Donnez-leur une occasion d'acheter à crédit, et la question du paiement ne les embarrasse aucunement. Mais quelle moisson de trouble récolte celui qui sème des dettes ! Combien de chevelures sont blanchies et de vies abrégées, que de suicides et de meurtres sont provoqués par les dettes ! Et, cependant, comme il est facile d'éviter ce terrible commencement de sa carrière, en se faisant une règle sévère de ne jamais s'endetter pour aucune raison. N'achetez rien à moins d'avoir l'argent nécessaire pour payer. Ne faites pas attention à "l'occasion favorable", à "la chance rare", au "bon marché", etc ; ce sont autant de pièges destinés à faire des victimes. Si vous voyez quelque chose qui vous plaise commencez par regarder à votre bourse et trouvez-y votre décision. Payez toujours au fur et à mesure. Si vous manquez d'argent, restreignez vos besoins en conséquence."

EUROPE

FRANCE. Paris 13 juillet 1881.—On prétend que les troubles qui se produisent en Algérie sont fomentés par le gouvernement ottoman.

Le bombardement de Sfax se continue. Les européens quittent Gabès et se réfugient sur les vaisseaux. Dans le Tell algérien, on signale des incendies et des attaques contre les français.

ANGLETERRE. Londres, 13 juillet.—La convention homéopathique internationale s'est réunie hier à Londres, sous la présidence du docteur Hugues.

Une pétition contre le libre-échange a été adressée à la chambre des Communes par 800 habitants de Sheffield.

Une réunion s'est tenue hier pour protester contre l'exclusion de M. Bradlaugh du Parlement.

SUISSE.—D'après une lettre de Genève (Suisse), les monnaies fausses transportées en Egypte par une bande de faussaires, ont varié annuellement de 10 à 40 millions de francs ; les opérations remontent à 1862. Un agent spécial, établi à Alexandrie, faisait les placements à l'intérieur de l'Egypte. Les principaux inculpés sont : à Genève, M. Bellamy, appartenant à une bonne famille ; M. Lejeune, joaillier ; M. Curiel, courtier égyptien, son fils, son beau-frère, et divers employés ; à Alexandrie, M. Schussi. Un banquier de Marseille, nommé Amoreth, a déposé un million de francs en garantie, et on le soupçonne d'appartenir à la bande. Le procès se fera à Genève, et maître Lachaud, du barreau de Paris, est retenu pour la défense.

ITALIE. Rome, 13 juillet.—Selon les volontés du pape Pie IX, le corps de ce regretté pontife a été transporté, la nuit dernière, de l'église Saint-Pierre à l'église Saint-Laurent. Une multitude de fidèles formaient cortège avec des torches. La troupe a dû protéger la marche contre quelques bandes de perturbateurs.

BELGIQUE. Bruxelles, 13 juillet.—On a en perspective une crise ministérielle par suite de tendances à l'établissement du suffrage universel.

BULGARIE. Sistova, 13 juillet.—L'assemblée nationale a voté l'acceptation des conditions posées par le prince Alexandre, et la session a été close.

TURQUIE. Constantinople, 13 juillet.—Midhat pacha a fait un appel au Sultan pour obtenir son pardon. La cour d'appel a confirmé la sentence prononcée contre les meurtriers d'Abdul-Aziz.

AMÉRIQUE

Washington, 13 juillet.—Malgré un peu d'affaiblissement dans la journée d'hier, la condition de M. Garfield se soutient, et donne de l'espoir pour son rétablissement.

Un bulletin commercial annonce que depuis 10 ans, la production du coton dans le sud a plus que doublé. Dayton (Ohio), 13 juillet.—Sur un cent de cas d'insolation qui se sont produits ici, 30 ont entraîné la mort. Cincinnati (Ohio), 13 juillet.—Un éboulement a enserré 30 ouvriers au tunnel de dessous la rue de la Couronne ; on n'a pas encore pu déblayer.

L'état d'Iowa est dévasté par les inondations ; d'immenses récoltes sont perdues, des chemins de fer sont bouleversés ; des habitations entraînées. On va en bateau dans les rues de Morengo. La rivière d'Iowa couvre une largeur de deux à trois milles et monte toujours.

Il n'y a qu'à vouloir

Les catholiques viennent de remporter un succès électoral des plus marqués dans le grand duché de Luxembourg. Voici les renseignements qui sont adressés à l'Univers : Les catholiques du grand-duché

de Luxembourg sont actuellement en fête et entonnent des chants de victoire. Les élections législatives de ce petit pays, livré hier encore aux sectaires de la franc-maçonnerie, aux hommes qui s'efforcent "librairement" alors qu'ils étouffent toute liberté, viennent de fournir aux catholiques un succès dépassant toute espérance.

On sait que la Chambre des représentants de ce pays se compose de 42 membres. Mardi, 14 courant, la moitié des cantons était appelée à renouveler ses députés au nombre de 20. Ce chiffre comprenait 15 libéraux et 5 catholiques seulement. Dès le premier tour de scrutin, 11 catholiques, parmi lesquels 2 prêtres, ont été élus.

Les nouveaux députés sont MM. les abbés Fallarje et Breisdorff, le baron de Torpaco, Toussaint, Tschieder, Salentiny, de Marie, Jacques, Orioune, Fohl et Carrier.

Fait digne de remarque : le triomphe de nos amis est dû à la loi sur l'instruction primaire du ministre libéral Kirpach. Ce digne émule des Ferry et des Vanhumbœck avait fait adopter il y a deux mois le régime de l'instruction obligatoire sous peine d'amende et de prison, il avait banni de l'école l'instruction religieuse et arraché aux mains de l'enfant le catéchisme et l'histoire sainte. La conscience des habitants du grand-duché de Luxembourg s'est soulevée d'indignation ; aussi est-ce avec des transports d'enthousiasme que nos amis sont allés déposer dans l'urne les noms des vrais défenseurs de la liberté.

Petites nouvelles

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE.—Dimanche prochain le 17 du présent, à cinq heures du soir, aura lieu à la chapelle de la Congrégation de la haute-ville de Québec, la bénédiction d'une statue de la bonne sainte-Anne.

La cérémonie sera suivie d'un sermon de circonstance, et d'un salut solennel ; le produit de la quête qui se fera à cette occasion servira à couvrir les frais d'installation.

BOSS.—Reçu de l'Hon. P. J. O. Chauveau par l'entremise de C. E. Legaré, Vicaire Général, \$25.00 pour les incendiés du 8 juin.

Reçu de Madame la Comtesse de Borling, par l'entremise du Rév. M. Placide Beaudet, de N.-D. de Lévis, la somme de \$100.00 pour les incendiés du 8 juin.

F. X. PLAMONDON, Ptre.

CALENDRIER.—Québec, le jeudi, 14 juillet 1881, 19<sup>e</sup> jour de la Lune. Il y a eu pleine lune le lundi 11 juillet, à 9 heures 29 minutes du matin.

Le jour dure 15 heures 28 minutes, et la nuit 8 heures 32 minutes ; le Soleil se lève à 4 heures 19 minutes, passe au méridien à midi 6 minutes, et se couche à 7 heures et 56 minutes ; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 64 degrés et 8 dixièmes.

La Lune se lève à 9 heures 20 minutes du soir, passe au méridien demain matin à 3 heures 26 minutes, et se couche à 9 heures 23 minutes.

"L'ÉLECTEUR".—M. Alfred Langevin n'est pas le frère de sir Hector, n'en déplaît à l'Électeur. Pourquoi répandre une rumeur qu'on sait être fausse ?

ADMIS AU BARREAU.—Voici les noms des messieurs qui ont été admis à la profession d'avocat après examen :

MM. A. Fontaine, A. B. L. L. ; J. Prendergast, A. B. L. L. ; N. Parent, L. L. B. ; N. Bernier, L. B. ; H. Simard, L. L. B. ; P. Blouin, A. B. L. L. B. ; G. Belletier, S. B. ; L. L. B. ; H. Chassé, L. L. B. ; J. Carey, L. L. B. ; P. D'Auteuil, A. B. ; L. L. B. ; A. Chamberland, A. B. L. L. B. ; E. Maurault, A. B. ; J. E. Lépine, L. L. B.

LE CHEMIN DU NORD.—M. C. A. Scott est chargé de la surintendance du chemin du Nord, durant l'absence de M. Sénéchal.

EN RETARD.—Le bateau de Montréal n'est arrivé hier qu'à une heure de l'après-midi.

Le train express de l'intercolonial, était en retard de plus d'une heure.

FAUSSE RUMEUR.—Fausse est la rumeur qui nous avait fait annoncer l'incendie de l'église de Ste-Hénédine et du moulin de M. Breakay.

EXPORTATION DES BESTIAUX.—A l'avenir, il sera expédié chaque semaine en Europe, de la quarantaine de Lévis, environ 4,000 têtes de petit et de gros bétail.

LE FEU DANS LES BOIS.—L'incendie dans les bois sévit maintenant dans les environs de St-Basile, comté de Portneuf.

CERCLE AGRICOLE DE ST-ALEXANDRE.—Les membres de ce cercle doivent, à l'occasion de la fête patronale de leur association, faire chanter une messe solennelle. A la suite de la messe, il y aura discours et conférences sur l'agriculture. Les paroissiens de St-Alexandre doivent profiter de l'occasion pour faire bénir de nouvelles cloches.

MÉDAILLE LORNE.—Les dames du Bon Pasteur ont décerné la médaille en bronze, due à la générosité de S. E. le Marquis de Lorne, à Mlle Lucina Jobin. Cette jeune demoiselle a fait preuve d'une grande assiduité au travail et d'une bonne conduite.

LA SÉCHÉRESSE.—Un correspondant du *Journal de Québec* informe cette feuille, que la sécheresse a fait des dommages considérables à l'agriculture, dans les comtés de Maskinongé, Berthier, l'Assomption, etc. On se plaint aussi beaucoup du manque de pluie, dans le comté de Montmaguy.

QUINZIÈME ANNIVERSAIRE.—Les compagnons de classe de M. Landry, M. P., se sont réunis hier à sa résidence, Villa Mastai, à la Canadienne, pour célébrer le quinzième anniversaire du dernier jour de leur vie collégiale. Ce matin il y a

eu messe dans la chapelle de l'Asile. Voici les noms de ceux qui en 1866, sortaient du séminaire de Québec en même temps que le député de Montmaguy.

MM. Audette Ernest (mort) prêtre. Côté Georges, prêtre, vicaire à la Basi-lique. Couture Elzéar, prêtre, directeur du Séminaire de Rimouski. Dory Elzéar, recorder de la cité. Gingras Charles, M. D., St-Sauveur. Giroux Guillaume, prêtre, curé, St-Ambroise. Gosselin, F. X., prêtre, curé St-Roch. Houde Théophile, prêtre, curé, Buckland. Landry Ph. M. P., Villa Mastai. Levasseur Théophile. Maynard Wilbrod, M. D., Grondines. Papiéau Adrien, (mort) prêtre. Sanfcaçon Louis, prêtre, vicaire, l'Islet. Simard Octave, prêtre, ast-directeur, Séminaire de Québec.

La célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire eut lieu, en 1876, chez feu Messire Boucher, dont monsieur l'abbé Giroux était le vicaire.

LE RECENSEMENT.—La *Minerve* croit que le recensement démontrera que la population française du Canada s'est considérablement augmentée dans la dernière décennie, nonobstant les pertes causées par l'émigration. On paraît être aussi d'opinion que l'augmentation de la population des provinces maritimes a été surtout causée par le développement de la race acadienne, qui, on le sait, est encore plus considérable que celle des Canadiens français.

LE TONNERRE.—Dimanche au soir la foudre est tombée sur l'église de Memramcook, au Nouveau-Brunswick. Elle a enlevé les planches du toit, qui ont été dispersées dans le cimetière. Le fluide est entré dans l'édifice, est descendu par une des colonnes, est remonté par une autre, et a passé à travers une fenêtre en faisant beaucoup de dégâts sur son passage. La foudre a aussi ébranlé la nouvelle tour en voie de construction. Memramcook, on se le rappelle, est l'endroit choisi pour la convention qui aura lieu mercredi et jeudi prochains.

PÉNIBLE ACCIDENT.—L'Événement nous apprend que huit enfants sont morts à Baltimore et trois autres mourront probablement aussi, des suites d'une brûlure causée par la décharge de faux pistolets, jouets d'enfants. La blessure a causé le tétanos (lock-jaw).

FAITS DIVERS

TROIS-JUILLIÈRES, 13 juillet.—Messieurs J. A. Grenier, L. G. A. Cressé, de cette ville et Lindor Ethier, de St-Guillemme, ont été admis hier après un examen sévère et brillant à la pratique de la profession d'avocat.

Pour l'admission à l'étude quatorze applications avaient été envoyées ; sur ce nombre, six se sont présentés pour subir leur examen, deux ont été refusés et quatre admis.

Les quatre admis sont messieurs Adélaïde Duguay, de LaBaie ; A. H. Chambré, de Montréal ; J. M. Guilmette, de Ste-Clotilde ; et Pierre Prunelle, de St-Grégoire.

M. Cressé est le fils de notre ami A. H. Cressé, Ecr. Avocat. Il s'est distingué comme élève universitaire et doit s'établir à Montréal où ses talents et ses heureuses qualités lui ont acquis l'estime générale.

Lundi après midi une voiture est passée sur le corps du jeune enfant d'un monsieur Massicotte ; chose étrange, l'enfant s'est relevé sans aucun mal.

Sur la rue Niverville, hier matin, l'enfant de monsieur Thomé Décoteau a failli se faire écraser, par une charrette-lourdement chargée. Heureusement que le charretier a réussi à arrêter son cheval à temps, sans cela M. Descoteau pleurerait aujourd'hui son enfant.

[Du Constitutionnel]

MONTREAL, 13 juillet.—La Corporation a décidé de payer les \$575,000 qu'elle doit au gouvernement pour l'emprunt municipal.

Il y a eu aujourd'hui un cas d'insolation.

M. Louis Taché, fils du député ministre de l'Agriculture, et Gérin Lajoie, fils de l'auteur de *Leon Rivard*, ont été admis hier à la pratique du droit, après de brillants examens. Nos meilleurs souhaits de succès.

A l'occasion de l'inauguration des travaux de canalisation de la rivière Yamaska, il y aura, au commencement du mois prochain, une grande réunion des électeurs des comtés de Richelieu, Yamaska, Drummond, Bagot, St-Hyacinthe. L'honorable ministre des travaux publics et plusieurs de ses collègues ont promis d'assister à cette démonstration.

NN. SS. les évêques Laflèche, Duhamel et Moreau, accompagnés de plusieurs prêtres, étaient hier les hôtes de M. l'abbé L. Z. Champoux, curé de Saint-Joseph rue Richmond.

Mgr d'Ottawa est reparti pour sa ville épiscopale, et les évêques de Trois-Rivières et de Saint-Hyacinthe se dirigent du côté des Etats-Unis.

Dans la nuit de dimanche à lundi, les personnes en charge à l'Asile de la Longue-Pointe ont entendu Délia Poirier, une aliénée, chanter dans sa cellule. Comme le genre de folie de cette fille est la religion et qu'elle était dans l'habitude de souvent chanter durant la nuit, on n'en fit aucun cas. Cependant, vers quatre heures du matin, comme les chants continuaient, une sage-dienne (Rosanna Laurin) qui dormait près de la cellule de la défunte et qui avait été éveillée par les chants, s'approcha de la cellule et aperçut Délia Poirier frappant Gertrude Robert, une autre aliénée qui couchait dans le même appartement que la meurtrière. L'alarme fut donnée, la cellule ouverte et la meurtrière saisie.

La meurtrière a dit alors que durant la nuit elle avait vu un dragon, et que, pour son bien à elle et pour le bien de la religion, il était nécessaire que ce dragon fût détruit, qu'elle s'était emparée d'une planche du plafond (cette planche est longue de 8 pieds, large de 12 pouces et

épaisse de 1 pouce) et avait détruit le dragon.

La malheureuse folle avait littéralement couvert le corps de la défunte de contusions, et lui avait fracturé le crâne.

Le premier coup frappé par la meurtrière a dû surprendre la défunte dans son sommeil et la rendre immédiatement insensible, car aucun cri n'a été entendu.

La défunte est âgée de 40 ans, et avait été admise le 1er juillet 1881. La meurtrière est native de Saint-Pie, âgée de 25 ans, et fut admise le 7 juin 1881.

L'enquête a été commencée hier matin par M. le coroner, et 17 jurés ont été assermentés.

Jos. Vinette, président, MM. les Drs Perrault et Duquette ont été assermentés, et ordre leur a été donné de faire un examen interne et externe, et l'enquête est ajournée à jeudi matin à 9 heures.

(La Mère.)

LA GRÈVE A MONTRÉAL.—Les grévistes.— Les membres de l'Union des ouvriers de bord ont eu une assemblée mardi après-midi, à quatre heures, dans la salle St-Patrick, rue St-Jacques, pour recevoir rapport de leurs délégués, qui devaient s'aboucher avec M. Henshaw, président de la Chambre de Commerce, M. Barden, un des délégués, dit que M. Henshaw leur avait répondu qu'ils pouvaient avoir les gages qu'ils demandaient à condition qu'ils abandonneraient l'Union.

M. Lynch dit qu'avec une centaine d'autres il était las de la grève, et qu'il voulait travailler.

Une motion de M. Pearson pour terminer la grève a été rejetée. Une dizaine d'ouvriers sur 500 ont voté en faveur de la proposition.

Ce matin plusieurs ouvriers arrivés de la campagne, principalement d'Acton, sont occupés au déchargement des vapeurs de la ligne Dominion sous la garde de la police.

—La paix n'a pas été troublée sur les quais ce matin. Un de nos reporters a rencontré un des principaux grévistes canadiens français, qui lui a dit que la majorité de ses compatriotes voulaient travailler, mais ils craignent la violence de la part de ceux qui persistent dans les prétentions de l'Union.

Un système d'espionnage a été établi par l'Union pour traquer le soir ceux qui abandonnent l'Union, et leur faire donner des coups de bâton.

Un bon nombre de canadiens français nous disent ce matin qu'ils aimeraient autant être tués en travaillant que de mourir de faim.

—A ces derniers la police a promis toute l'aide possible, et les magistrats sont décidés à punir d'une manière exemplaire les grévistes qui troubleront l'ordre, sur les quais ou dans les rues.

(Le Monde du 13.)

PILULES ET ONGLETS DE HOLLOWAY.— Le remède le plus effectif contre la goutte et le rhumatisme. Une des causes fréquentes de ces maladies est l'état inflammatoire du sang, accompagné de mauvaises digestions, de lassitude, et d'une grande faiblesse, qui dénotent un vice dans la circulation du sang, et que l'impureté du sang aggrave considérablement ces désordres. Les pilules de Holloway ont un effet tellement purificateur que quelques doses prises à propos peuvent prévenir la goutte et le rhumatisme; mais celui qui souffre de l'une ou de l'autre de ces maladies doit aussi se servir de l'onguent d'Holloway, dont les propriétés puissantes combinées avec celles des pilules, assurent la guérison.

On doit avec l'onguent frotter toutes les parties malades au moins deux fois par jour, après les avoir auparavant frottées avec de l'eau chaude, afin d'ouvrir les pores de la peau pour faciliter la pénétration de l'onguent dans les glandes.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères! Mères! Mères!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SINOPI CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cts la bouteille.

Québec, 25 janvier 1881—1 an. 113

Un rhume, une toux, un mal de gorge doivent être arrêtés de suite

La négligence résulte bien souvent dans une maladie de poitrine incurable ou la consommation. Les pastilles de Brown pour les bronches ne causent pas des désordres dans l'estomac comme ces sirops et ces baumes pour les rhumes, mais agissent directement sur l'irritation, et donnent un grand soulagement dans l'asthme, la bronchite, les rhumes, et les enrouements auxquels les orateurs et chanteurs publics sont sujets. Depuis

treinte ans les pastilles de Brown sont recommandées par les médecins et ont toujours donné satisfaction. Elles tiennent le premier rang entre les autres médecines. En vente à 25 cts la boîte partout.

Québec, 24 février 1881—1 an. E

Dans toute l'histoire de la Médecine

aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'AYER'S Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie. Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quiconque en fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissant maintenant la composition et les effets du CHERRY PECTORAL, en font ample usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours la toux la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens. Québec, 5 octobre 1880—1 an. B

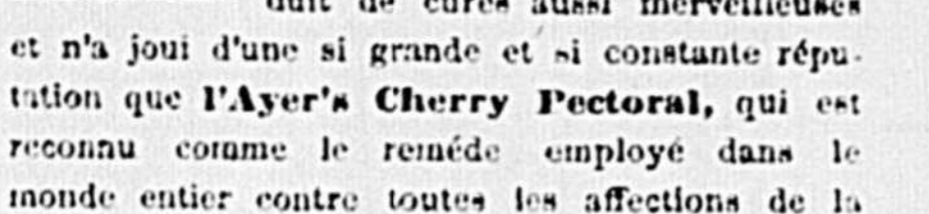
Fauchenseux BucKeye

—DE— COSSITT.

Nouveau modèle avec monture en fer, mouvement rapide, petite section et tirage léger

"BUCKEYE"

Avec monture en bois, anciennes de nom, mais nouvelles dans toutes les vraies améliorations du jour. Coupe 4 pieds et 6 pouces. Aussi fauchées à un cheval, en bois ou en fer. Coupe 3 pieds 6 pouces.



N'achetez pas d'autres fauchées sans aller voir chez les agents de Cossitt, ou chez P. T. LEGARE, 401 & 403, rue St-Vallier, St-Sauveur, Québec, 11 mai 1881. 191

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

COMMENCANT SAMEDI, le 2 JUILLET prochain, et chaque samedi suivant pendant la saison des bains de mer, un train quittera la Pointe Lévis à 120 HEURE P. M., pour le Petit Métis, arrêtant à toutes les stations, lorsqu'il sera nécessaire et arrivant au Petit Métis à peu près vers 9.43 P. M.

Au retour le lundi le train quittera le Petit Métis à 8 HEURES du matin et arrivera à la Pointe Lévis à peu près vers 3.33 P. M., et à temps pour se rendre à Québec avec le bateau qui arrivera à Montréal le mardi matin.

D. POTTINGER, Intendant en chef, Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 28 juin 1881. Québec, 30 juin 1881. 276

Grand Pèlerinage

DE LA SOCIÉTÉ MUSICALE STE-CECILE, QUEBEC.

Avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, la société fera un pèlerinage DIMANCHE prochain, le 17 JUILLET.

M. l'abbé G. R. Fraser en sera le chapelain. Le magnifique bateau à vapeur Brothers, capt. A. Baker, quittera le quai Champlain à 6 HEURES du matin, et Ste-Anne à 3 HEURES de l'après-midi. Une messe spéciale sera dite pour les membres de la société et les pèlerins qui l'accompagneront. La partie musicale sera sous la direction de M. L. N. Lévesque, directeur de la société et on y chantera la messe en musique de Concerto.

Dans l'après-midi, il y aura à 2 heures un saint solennel en musique. Il y aura musique et chant religieux à bord du bateau, et nous engageons les dames et les messieurs qui désirent faire un bon pèlerinage de profiter de cette occasion.

Nous prévenons le public de n'acheter que les cartes portant le sceau de la société, car toutes les autres ne seront valables. Prix du passage, aller et retour, quel qu'il soit, 50 cts.

F. X. FOURNIER, P. F. JOHN, Secrétaire, Président, Québec, 12 juillet 1881—26. 280

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

1881 —DE— 1881

VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY, Tadoussac, Cacoua, Rivière-du Loup et Murray Bay.

COMMENCER le 28 JUILLET, les vapeurs de première classe bien connus Saguenay, Capl, Lecours, Union, Alex. Barbas, Partiront du quai Saint-André comme suit: Les Mardis et Vendredis, à 7.30 A. M., en Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha Ha! arrivant à la Baie Saint-Paul, les Eblouissements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse Saint-Jean.

Les Mercredis et Samedis à 7.30 A. M., l'Union, pour la Baie des Ha! Ha! arrivant à la Baie Saint-Paul, les Eblouissements, Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et l'Ontario, le chemin de fer Q. M. O. & O., et le chemin de fer du Grand Tronc, et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Intercanadien pour et des Provinces Maritimes et des Etats de l'Atlantique.

Laisant la Rivière du Loup.—Pour le Saguenay, à 5.00 P. M. le même jour; et pour Québec, les Mercredis, Jendis et Samedis à 5.00 P. M., et les Dimanches à 7.00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, et au bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent quai Saint-André.

A. GABOURY, secrétaire, Québec, 14 juin 1881. F

Docteur Casgrain, CHIRURGIEN-DENTISTE,

A transporté ses salles d'opérations à la HAUTE-VILLE, 17, RUE SAINT-JEAN, Québec, 2 mai —3m. 1881. 199

Aux amateurs de bons cigares.

CIGARES DE LA HAVANE, CIGARES MEXICAINS, CIGARES ALLEMANDS.

10000 Partagas Las Trés Hermanas, 5000 de Flor de Tabaco, 5000 Opéra Reina (Via à la Lima), Cigares supérieurs manufacturés à la Havane, rue de l'Industrie, No 116, par Messieurs Partagas & Co.

15000 Flor Escencia Reina Victoria, 10000 Elcondor de Las Andes Conchas, Fines Tabac Supérieur de la Havane, manufacturé à Hambourg, GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais, Québec, 15 juin 1881. 212

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN.

CAPITAL ———— \$5,000,000

Président: L'Hon. E. DUGRE, sénateur, (Paris) Vice-Président: L'Hon. J. A. CHAPLEAU, Administrateur pour la Division de Québec: L'Hon. E. T. PAQUET, L'Hon. ISIDORE THIBAUDIAUX, ELISEE BEAUDRET, ECUYER, M. P. P. Directeur pour la même Division: ELISEE BEAUDRET, ECUYER, M. P. P. Chef de Bureau: L. N. GARRIB, ECUYER, Banque de la Société: LA BANQUE NATIONALE, Bureau à Québec: EDIFICE DE LA BANQUE UNION, 56, rue St-Pierre, en face du magasin de MM. Gaudet & Chénier.

La Société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$250, à long terme avec amortissement et à court terme sans amortissement.

Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'administration, ni commission. Pour renseignements, s'adresser au Chef de Bureau, à Québec. L. N. GARRIB, Québec, 16 février 1881—6m. 127

CHARBON! CHARBON!

Meilleur charbon Ecossois, Newcastle Steam, Newcastle Grate, Anthracite Allemand, Lehigh Américain, Smith de Newcastle.

A vendre en bonne composition, en lots à la convenance des acheteurs.

JOHN BAILE, Quai Wellington, Près du quai du Grand Tronc, Québec, 23 juin 1881—15c. 269

Grand Pèlerinage

DE LA SOCIÉTÉ MUSICALE STE-CECILE, QUEBEC.

Avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, la société fera un pèlerinage DIMANCHE prochain, le 17 JUILLET.

M. l'abbé G. R. Fraser en sera le chapelain. Le magnifique bateau à vapeur Brothers, capt. A. Baker, quittera le quai Champlain à 6 HEURES du matin, et Ste-Anne à 3 HEURES de l'après-midi. Une messe spéciale sera dite pour les membres de la société et les pèlerins qui l'accompagneront. La partie musicale sera sous la direction de M. L. N. Lévesque, directeur de la société et on y chantera la messe en musique de Concerto.

Dans l'après-midi, il y aura à 2 heures un saint solennel en musique. Il y aura musique et chant religieux à bord du bateau, et nous engageons les dames et les messieurs qui désirent faire un bon pèlerinage de profiter de cette occasion.

Nous prévenons le public de n'acheter que les cartes portant le sceau de la société, car toutes les autres ne seront valables. Prix du passage, aller et retour, quel qu'il soit, 50 cts.

F. X. FOURNIER, P. F. JOHN, Secrétaire, Président, Québec, 12 juillet 1881—26. 280

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

1881 —DE— 1881

VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY, Tadoussac, Cacoua, Rivière-du Loup et Murray Bay.

COMMENCER le 28 JUILLET, les vapeurs de première classe bien connus Saguenay, Capl, Lecours, Union, Alex. Barbas, Partiront du quai Saint-André comme suit: Les Mardis et Vendredis, à 7.30 A. M., en Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha Ha! arrivant à la Baie Saint-Paul, les Eblouissements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse Saint-Jean.

Les Mercredis et Samedis à 7.30 A. M., l'Union, pour la Baie des Ha! Ha! arrivant à la Baie Saint-Paul, les Eblouissements, Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et l'Ontario, le chemin de fer Q. M. O. & O., et le chemin de fer du Grand Tronc, et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Intercanadien pour et des Provinces Maritimes et des Etats de l'Atlantique.

Laisant la Rivière du Loup.—Pour le Saguenay, à 5.00 P. M. le même jour; et pour Québec, les Mercredis, Jendis et Samedis à 5.00 P. M., et les Dimanches à 7.00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, et au bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent quai Saint-André.

A. GABOURY, secrétaire, Québec, 14 juin 1881. F

Docteur Casgrain, CHIRURGIEN-DENTISTE,

A transporté ses salles d'opérations à la HAUTE-VILLE, 17, RUE SAINT-JEAN, Québec, 2 mai —3m. 1881. 199

Aux amateurs de bons cigares.

CIGARES DE LA HAVANE, CIGARES MEXICAINS, CIGARES ALLEMANDS.

10000 Partagas Las Trés Hermanas, 5000 de Flor de Tabaco, 5000 Opéra Reina (Via à la Lima), Cigares supérieurs manufacturés à la Havane, rue de l'Industrie, No 116, par Messieurs Partagas & Co.

15000 Flor Escencia Reina Victoria, 10000 Elcondor de Las Andes Conchas, Fines Tabac Supérieur de la Havane, manufacturé à Hambourg, GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais, Québec, 15 juin 1881. 212

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN.

CAPITAL ———— \$5,000,000

Président: L'Hon. E. DUGRE, sénateur, (Paris) Vice-Président: L'Hon. J. A. CHAPLEAU, Administrateur pour la Division de Québec: L'Hon. E. T. PAQUET, L'Hon. ISIDORE THIBAUDIAUX, ELISEE BEAUDRET, ECUYER, M. P. P. Directeur pour la même Division: ELISEE BEAUDRET, ECUYER, M. P. P. Chef de Bureau: L. N. GARRIB, ECUYER, Banque de la Société: LA BANQUE NATIONALE, Bureau à Québec: EDIFICE DE LA BANQUE UNION, 56, rue St-Pierre, en face du magasin de MM. Gaudet & Chénier.

La Société fait des prêts hypothécaires, tant dans les villes que dans les campagnes, de pas moins de \$250, à long terme avec amortissement et à court terme sans amortissement.

Les emprunteurs n'auront à payer ni frais d'administration, ni commission. Pour renseignements, s'adresser au Chef de Bureau, à Québec. L. N. GARRIB, Québec, 16 février 1881—6m. 127

CHARBON! CHARBON!

Meilleur charbon Ecossois, Newcastle Steam, Newcastle Grate, Anthracite Allemand, Lehigh Américain, Smith de Newcastle.

A vendre en bonne composition, en lots à la convenance des acheteurs.

JOHN BAILE, Quai Wellington, Près du quai du Grand Tronc, Québec, 23 juin 1881—15c. 269

Grand Pèlerinage

DE LA SOCIÉTÉ MUSICALE STE-CECILE, QUEBEC.

Avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, la société fera un pèlerinage DIMANCHE prochain, le 17 JUILLET.

M. l'abbé G. R. Fraser en sera le chapelain. Le magnifique bateau à vapeur Brothers, capt. A. Baker, quittera le quai Champlain à 6 HEURES du matin, et Ste-Anne à 3 HEURES de l'après-midi. Une messe spéciale sera dite pour les membres de la société et les pèlerins qui l'accompagneront. La partie musicale sera sous la direction de M. L. N. Lévesque, directeur de la société et on y chantera la messe en musique de Concerto.

Dans l'après-midi, il y aura à 2 heures un saint solennel en musique. Il y aura musique et chant religieux à bord du bateau, et nous engageons les dames et les messieurs qui désirent faire un bon pèlerinage de profiter de cette occasion.

Nous prévenons le public de n'acheter que les cartes portant le sceau de la société, car toutes les autres ne seront valables. Prix du passage, aller et retour, quel qu'il soit, 50 cts.

F. X. FOURNIER, P. F. JOHN, Secrétaire, Président, Québec, 12 juillet 1881—26. 280

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

1881 —DE— 1881

VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY, Tadoussac, Cacoua, Rivière-du Loup et Murray Bay.

COMMENCER le 28 JUILLET, les vapeurs de première classe bien connus Saguenay, Capl, Lecours, Union, Alex. Barbas, Partiront du quai Saint-André comme suit: Les Mardis et Vendredis, à 7.30 A. M., en Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha Ha! arrivant à la Baie Saint-Paul, les Eblouissements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse Saint-Jean.

Les Mercredis et Samedis à 7.30 A. M., l'Union, pour la Baie des Ha! Ha! arrivant à la Baie Saint-Paul, les Eblouissements, Murray Bay, Rivière du Loup et Tadoussac.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la Compagnie de Navigation du Richelieu et l'Ontario, le chemin de fer Q. M. O. & O., et le chemin de fer du Grand Tronc, et à la Rivière du Loup avec le chemin de fer Intercanadien pour et des Provinces Maritimes et des Etats de l'Atlantique.

Laisant la Rivière du Loup.—Pour le Saguenay, à 5.00 P. M. le même jour; et pour Québec, les Mercredis, Jendis et Samedis à 5.00 P. M., et les Dimanches à 7.00 P. M.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, et au bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent quai Saint-André.

A. GABOURY, secrétaire, Québec, 14 juin 1881. F

Docteur Casgrain, CHIRURGIEN-DENTISTE,

A transporté ses salles d'opérations à la HAUTE-VILLE, 17, RUE SAINT-JEAN, Québec, 2 mai —3m. 1881. 199

Au Bon Marche

Coin des Rues St-Jean et Collin, Haute-Ville

Si vous voulez être bien servis allez à l'enseigne AU BON MARCHÉ Haute-Ville et vous épargneriez votre temps et votre argent, car on y fait qu'un prix et on vend les plus beaux et les meilleurs effets à bien meilleur marché qu'partout ailleurs. Les effets suivants méritent une attention spéciale.

Etoffes pour robes..... 6c. et plus Cachimier noir, Ecossois..... 18c. " " Cachemir noir, Français..... 53c. " " Cordé noir..... 19c. " " Crêpe Courtauld et autres..... 65c. " " Un grand lot de chapeaux garnis et non garnis, à moitié prix, Dentelles, Franges, Fleurs, Plumes, Parasols avec dentelle..... 1.00 " " Entousses..... 25c. " " Scarvoies..... 5c. " " Trowds..... 38c. " " Serge benne qualité..... 1.00 " " Chemises blanches..... 75c. " " Parapluies, chaussettes, bretelles, cravates, cols etc. Enfin une grande variété de nouveautés à des prix qui défient toute compétition. Sauvez 20 pour cent et allez faire vos achats

Au Bon Marché, haute-ville.

ON A BESOIN IMMEDIATEMENT D'UN COMMIS d'expérience et d'un jeune garçon ayant une bonne écriture. Salaire avantageux.

N. GARNEAU.

Québec, 2 juillet 1881. G

SEL! SEL!

5,000 sacs de Sel de Liverpool EX " BIRMINGHAM " A vendre par J. B. RENAUD & CIE, 72 à 82, Rue Saint-Paul. Québec, 5 juillet 1881. 111

Foin! Foin! Foin

Première qualité J. B. RENAUD & CIE 72 à 82, Rue St-Paul. Québec, 5 juillet 1881. 111

Brique à Feu!

Meilleure brique à feu blanche de Newcastle, à vendre à bon marché en lots à la convenance des acheteurs. JOHN BAILE, Quai Wellington, Près du quai du Grand Tronc, Québec, 23 juin 1881—15c. 261

Avis Important!

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD, afin d'accommoder le public en général, nous a fait un dépôt de leurs BILLETTS "Tickets", sur toute leur ligne aussi que sur les lignes des Etats-Unis, à billets aller et retour compris à un même prix qu'à leur bureau. Nous invitons le public de profiter de ce grand avantage. GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais, Québec, 13 avril 1881. 189

MARTINEAU & GAUVIN

Libraires et relieurs, R. général pour le bienveillant encouragement qui leur a été accordé jusqu'à ce jour. Il profite de l'occasion pour annoncer qu'ils viennent de recevoir un lot considérable de marchandises à très bas prix. L'assortiment étant au grand complet, ils invitent le public à venir visiter leur établissement conformément entre autres: Un grand choix de livres de prières de toute reliure.—Statuettes de toutes grandeurs.—Images et chromos, représentant des sujets religieux, historiques et des paysages.—Chapelets en naire, grenat, coco, ambre, perles, bois de coco et autres; ainsi que croix pour chapelets, croix, crucifix de toutes sortes, etc., etc.—Albums, portemonnaies—Littérature des meilleurs auteurs.—Papier de toutes grandeurs et de tous prix.—Matériel de bureau, tel que plumes, portefeuilles, encriers, règles, rouleaux, etc., etc.—Grand assortiment de tapisserie (patrons variés) à très bas prix.—Musique en feuille.—Venant d'être reçu un grand assortiment de morceaux de musique et romances variant de 5 cts, 10 cts jusqu'à \$2.00.

Encadrement fait en tous genres, moulure dorée et autres, au pied en longueur, à très bon marché. Encore français, N. ANTOINE & FILS, Paris, (une spécialité) agence de journaux, etc., etc. A l'atelier de reliure, sera exécutée toutes espèces d'ouvrages du genre, tels que reliure de luxe pour livres de bibliothèques, cahiers de musique "Scrap Books", livres de prières et autres.—Cartes montées sur toiles et vernies (une spécialité).—Réglage fait en tous genres, etc.—Fabrication de livres blancs, livres de comptes, cahiers, Index, mémorandum, etc., etc. Toute commande qu'on voudra bien nous confier sera exécutée avec exactitude et expédiée promptement. Nos. 48 & 50, RUE ST-JOSEPH, ET 68, RUE GRANT, SAINT-ROCH, QUEBEC, Québec, 20 juin 1881—lan. 226

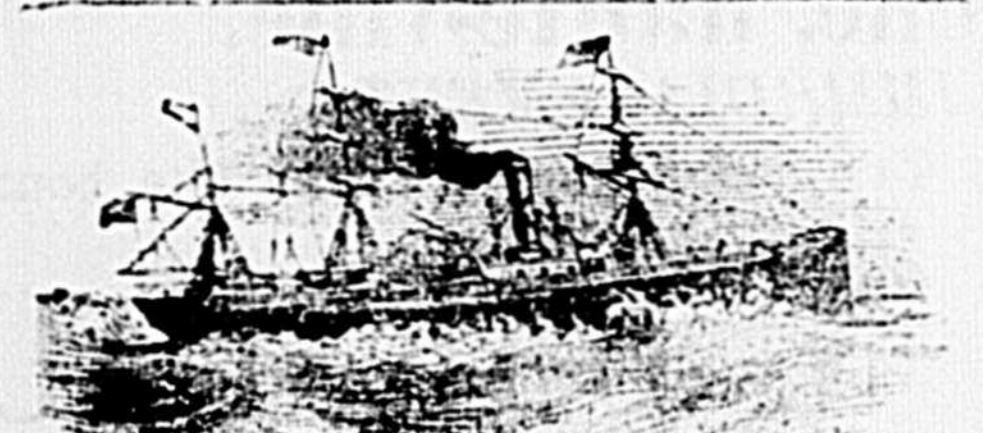
MARCHANDISES D'ETAPPE

BON MARCHÉ! Coton Jaune et Blanc à Bon Marché. Coton à Draps Jaune et Blanc à Bon Marché. Toile à Nappe Jaune et Blanche à Bon Marché. Serviettes Jaunes et Blanches à Bon Marché. Toile Jaune et Blanche à Bon Marché.

Etoffes à Robes Unies et de Fantaisies à Bon Marché. Satins Unis et de Fantaisies à Bon Marché. Indiennes Unies et de Fantaisies à Bon Marché. Flanelles Unies et de Fantaisies à Bon Marché. Coton à Chemises Unies et de Fantaisies à Bon Marché. Toweds, Serges, Meltons à Bon Marché. Draps, Casimir à Bon Marché. Tapis, Rugs et Tapis de Coco à Bon March

F. X. LEPAGE, MARCHAND DE NOUVEAUTES Rue de la Couronne SAINT-ROCH.

L'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir une grande variété de Nouvelles Importations consistant en 30 caisses de Chapeaux, Drap noir, Tweeds de toutes sortes et de tout prix, etc.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1881--Arrangement d'ETE--1881.

Les lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à double hélice, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivets pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Table with columns: VAISSEAU, TONNAGE, COMMANDEMENT

Table listing ship names and captains: PARISIAN, SARDINIAN, CIRASSIAN, POLYNESIAN, etc.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

De Québec:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

De Halifax:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

De Québec:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

De Halifax:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

De Québec:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

De Halifax:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

De Québec:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

De Halifax:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

De Québec:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

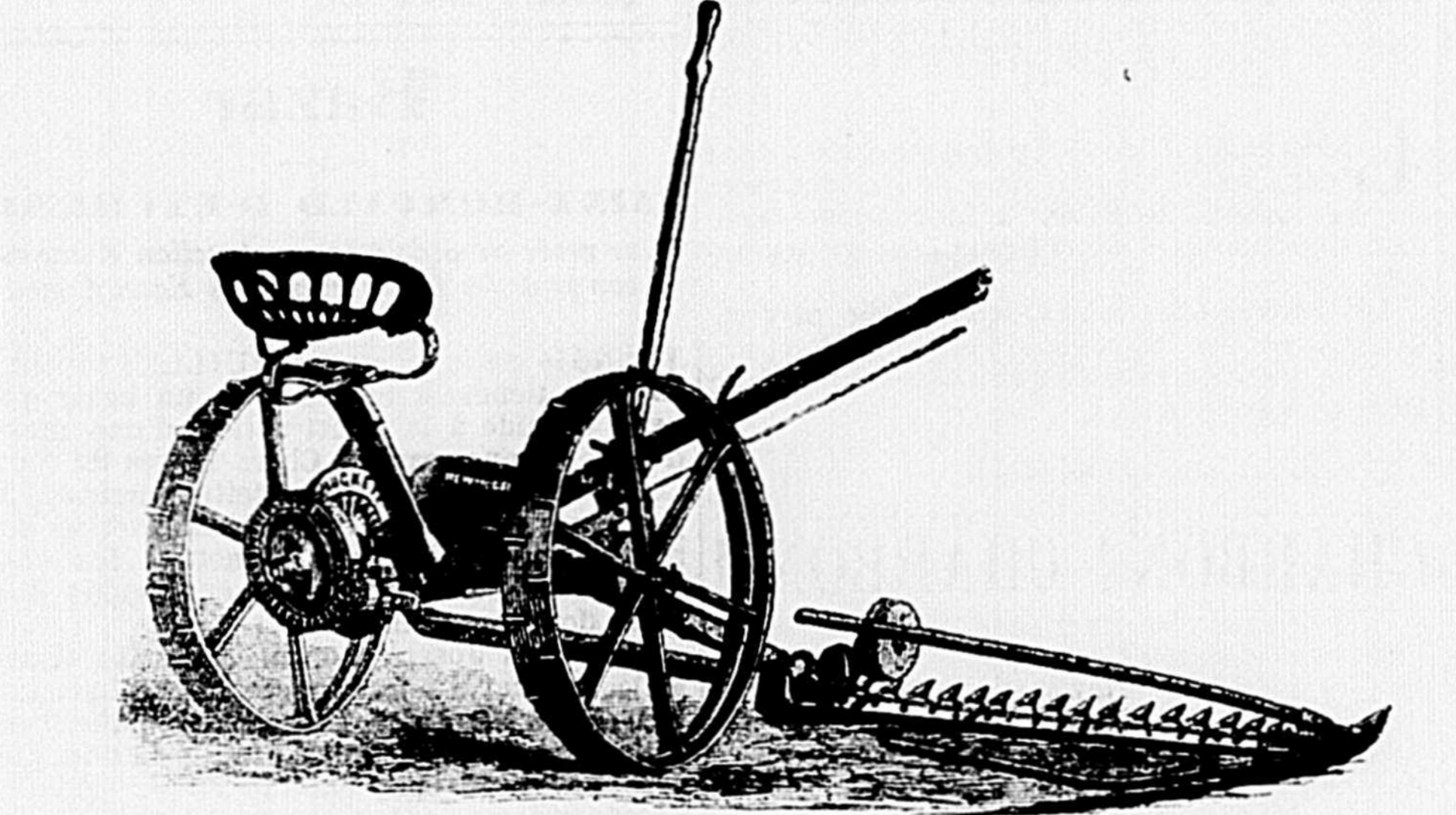
De Halifax:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

De Québec:

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Entrepont

CREDIT PAROISSIAL 268, Rue Notre-Dame MONTREAL C. B. LANCTOT. IMPORTATION FABRICATION DE Calices, Ciboues, Burettes, etc.



CHS. T. COTE & Cie FABRICANTS ET AGENTS D'INSTRUMENTS AGRICOLES No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre, QUEBEC.

SACHANT que depuis longtemps le besoin se faisait sentir à Québec, d'une maison où les agriculteurs pourraient trouver tous les instruments perfectionnés nécessaires à l'agriculture...

- Charrues à perche forgée et ornée d'acier pour deux chevaux. Arrosage-pâtates de la fabrique d'Almonte Works. Hèses circulaires faisant double ouvrage...

CHS. T. COTE & Cie, No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-Andre. Bureau de Poste, Boîte 134.

A l'Enseigne du Pied de Couchette



A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambres, de Salons, de Salles à dîner, etc.

Jambons !!! Sucre de pays ;

ACHETÉ ET VENDU PAR J. B. RENAUD & Cie. 72 à 82, Rue Saint-Paul.

CHEMIN DE FER Q M O & O CHANGEMENT D'HEURES. A PARTIR DE LUNDI 1 JUILLET 1881.

Table with columns: TRAIN ECLAIR, MIXTE, MAILLE, EXPRES. Départ de Hochelaga pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, etc.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Docteurs la nuit.

Les Trains voyageant entre Montréal et Ottawa correspondent avec les Trains voyageant entre Montréal et Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal à Québec à 4 P. M.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal et quittent la station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

BUREAU GENERAL, 13, PLACE D'ARMES BUREAUX DES BILLETTS: 13, Place d'Armes, MONTREAL.

13, Place d'Armes, MONTREAL. Vis à vis l'Hôtel St. Louis, Québec.

Québec, 8 juillet 1881.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1881--Arrangements d'été--1881

Le et après LUNDI, 6 JUIN courant, les trains marcheront comme suit les dimanches exceptés:

Table with columns: Train d'Express pour Halifax et St. Jean, Train d'accommodation, Train de Fret

Arriveront à la Pointe Lévis.

Table with columns: Train d'Express d'Halifax et de St. Jean, Train d'accommodation, Train de Fret

Les trains pour Halifax et St. Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St. Jean demeurent à Campbelltown.

LUNDI, le 6 juin, le nom de la station St-Octave sera changé en celui de Petit Métis, et celui de la station du Pavillon de Métis à St-Octave.

Bureau du C. de F. Moncton, N. B., 31 mai 1881. D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Québec, 4 juin 1881.

Traverse du Grand-Tronc.

Le et après le 27 courant, le steamer de la Traverse quittera QUÉBEC.

Table with columns: QUÉBEC, STATION DE LEVIS. 6.15 Express pour Halifax, 10.15 Maille pour la Rivière du Loup, etc.

Les Samedis seulement--12.45 P. M. Maille anglaise par voie de Rimouski.

Il y aura des voyages intermédiaires pour le fret.

Québec, 27 juin 1881.

Stocks achetés et vendus pour argent comptant et à termes.

HELLO ?

LES agents peuvent faire plus d'argent en vendant nos nouveaux téléphones que dans aucune autre ligne.

Services à Dîner, Services à Toilette et bon nombre d'objets en plâtre.

Nous tenons toujours en mains au plus bas prix du marché: L'Huile Astrale, l'Huile Kerosine, et l'Huile ordinaire.

RENAUD & CIE, 24, rue St-Paul.

Québec, 13 avril 1881--3m.

IMPORTATIONS !

1881--PRINTEMPS--1881.

Québec, Mai 1881.

NOUS prenons la liberté de vous donner connaissance des importantes améliorations qu'a subies, ce printemps, notre magasin de détail.

Les demandes pressantes de notre commerce de gros, qui s'est étendu chaque année, nous ont engagés à transporter ce département dans les bâtiments spacieux de la Compagnie du Richelieu, RUE D'ALOUISIE.

L'ancienne maison où l'heure qu'il est, comprend donc une superficie de 18 000 pieds carrés, le tout formant six étages. Deux portes d'entrée, l'une sur la rue Sous-le-Fort et l'autre sur la Côte de la Montagne, donnent accès aux divers départements disposés comme suit:

PREMIER ÉTAGE (Entrée rue Sous-le-Fort)

Étoffes à Robes, Soieries, Moires Antiques, etc. Plumes d'Australie, blanches, noires et de couleurs, Fleurs, Rubans, Dentelles, etc.

Lingerie pour Dames et Enfants, Parasols, Entouffes, etc.

DEUXIÈME ÉTAGE:

Draps noirs, Casimirs noirs et de couleurs, Serges, Tweeds Canadiens, etc.

Chapeaux de Soie, de Paris et de Londres, Chapeaux de Peutre de Christy, etc. pour Dames et Enfants.

Col, Cravates, Chemises, de toutes sortes. Casimirs, etc.

Trois tailleurs expérimentés sont attachés à ce département.

TROISIÈME ÉTAGE:

Indiennes, Coutils, Cotons jaunes et blancs, Harrocks, Batistes, Toiles à Drap et à Coudre, Coton à drap, Couvertures de Laine, Couvre-pieds, etc.

Les Trains voyageant entre Montréal et Ottawa correspondent avec les Trains voyageant entre Montréal et Québec.

QUATRIÈME ÉTAGE (Entrée sur la Côte de la Montagne)

Tapis Bruxelles, Tapissierie, Ecosse, Kidderminster Napier, Jute, etc., Bordures et Tapis à Escaliers correspondant, Prêlats Ecosse, Anglais, Américains et Canadiens.

CINQUIÈME ÉTAGE:

Rideaux de Point et de Mousseline, Mousseline et Point à Rideaux, Repp Damas, soie et laine, Crêtonnes, Corniches, Poies et Mains de Cuivre, Cordes et Glants de toutes nuances, etc., etc.

SIXIÈME ÉTAGE:

Miroirs, Glaces de Miroirs, Papiers Points, Valises, Porte-Manteaux, Sacs de Voyage de tous genres, etc.

Nous tenons encore à faire remarquer que nous avons toujours en main un assortiment complet pour les

Messieurs du Clergé ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES:

Merinos et Paramatas à soutane, Ceintures avec frange riche et demi-riche, Ornements d'Églises, Franges, Galons d'Or, fin et d'Or, Galon d'argent fin, Soie noire, Toile fine, (brun rond) etc., etc., etc.

Chasubles, Croix d'ornement, Damas, Soie, etc., etc.

Encoens, Glands d'or et d'argent.

Le département de Tapis est sous le contrôle et la surveillance immédiate d'un employé de longue expérience, qui voit lui-même à la coupe et à la pose des Prêlats et des Tapis.

La maison est en ce moment en pourparlers avec un entrepreneur au sujet de la construction d'un ascenseur à vapeur, pour la commodité des visiteurs.

L'arrondissement de notre établissement de détail exige une augmentation remarquable du personnel, et nous avons la présumption de croire qu'en tout temps, les commandes seront exécutées sans le plus court délai et avec la plus stricte attention.

Les maisons de gros et de détail font qu'un seul et même établissement, et sont sous le même contrôle.

Notre établissement étant à proximité de l'Élévateur qui conduit à la Terrasse Frontenac, se trouve à une distance comparativement courte des divers points de la Haute Ville; une communication par téléphone est établie avec tous les points de la ville.

Jos. Hamel & Freres

58, Rue Sous-le-Fort, No 62, COTE DE LA MONTAGNE. Québec, 3 mai 1881.

CHAPEAUX

DE PAILLE ET DE FEUTRE LÉGERS A Bon Marché ET EN Grande Variété CHEZ

JAMES C. PATERSON 27, RUE BUADE. Québec, 17 juin 1881

AVIS.

NOUS tenons à informer le public que nous avons importé des différents pays du monde une quantité d'objets d'art, tels que:

Vases à Bouquets, Chandeliers, Statues, Pains à l'eau, Corbeilles et Epergues en Argent, ainsi qu'un magnifique assortiment de Coutellerie.

A ceux qui nous feront l'honneur d'une visite, nous serons heureux de faire constater les réductions énormes que nous avons faites sur une foule d'articles que nous avons décidé de vendre sans délai, tels que:

Services à Dîner, Services à Toilette et bon nombre d'objets en plâtre.

Nous tenons toujours en mains au plus bas prix du marché: L'Huile Astrale, l'Huile Kerosine, et l'Huile ordinaire.

RENAUD & CIE, 24, rue St-Paul.

Québec, 1er mai 1881.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DES TEMPS MODERNE



Les Pilules et

ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements de l'estomac, des Reins et des Broyaux. Elles donnent la force et la santé aux constitutions faibles et sont d'un secours inappréciable dans les positions des personnes du sexe de tout âge.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme.

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacture seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4, 2s. 9d., 11s. 2/6, et 33s. chaque boîte et pot et au Canada à 26 cents, 90 cents et \$1.50 et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS

Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes.

Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London, Québec, 2 novembre 1880--1 an.

AVIS AUX MM. DU CLERGÉ, ETC

Etablissement d'architecture religieuse.

David Ouellet, ARCHITECTE.

BUREAUX ET ATELIER--85, RUE D'ANGUILLOM. SPÉCIALITÉ de plans et surveillance de construction d'églises, de presbytères, de communautés religieuses, exécutions d'ouvrages d'architecture de toutes sortes.

Prix et conditions faciles. Québec, 12 juillet 1880--1 an

AVIS AUX MM. DU CLERGÉ, ETC

Le soussigné vient de recevoir d'Espagne une consignment de Vin de Mosse très pur.

Ce Vin sera vendu à des prix très modérés, soit \$1.00 par gallon impérial ou \$1.30 par gallon colonial, à prendre par quart de 40 gallons, mesure coloniale. Ce Vin a été toute analyse, et le soussigné s'engage à reprendre toute quantité de ce Vin en payant lui-même tous les frais de transport, et de plus, offre une prime de \$10.00 à toute personne qui lui prouvera que ce Vin contient autre chose que le jus de la vigne.

J. A. Langlais, Libraire,

No. 61, Rue St. Joseph, St. Roch. Québec, 7 août 1880. 1103

CONDITIONS

—DU— Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

EDITION QUOTIDIENNE. CANADA ET ETATS-UNIS. Un an... \$6.00 Six mois... 3.00 Trois mois... 1.50

ANGLETERRE... Un an... 25s Six mois... 12s Six mois... 6s

FRANCE... Un an... 60 Francs Six mois... 30 Francs Trois mois... 15 Francs

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous... 10 centins

Pour chaque insertion subséquente... 12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centins par ligne pour la première insertion, et de 5 centins pour les insertions subséquentes.

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

Dr N. E. DIONNE, rédacteur en chef. FLAVIEN MOFFET, assist. rédacteur. AUGUSTE MICHEL, pour la partie européenne.

N. S. RUE BUADE, HAUTE-VILLE

QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉGER BROUSSEAU

Éditeur-Propriétaire, No 9, Rue Buade, H. V., Québec